

RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00562

Numéro SIREN : 503 365 397

Nom ou dénomination : BATI ARMOR

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2021 sous le numéro de dépôt 9584

## BATI ARMOR

Société par actions simplifiée  
au capital de 200 000 euros  
Siège social : 75 rue de l'Alma - 35000 RENNES  
503 365 397 RCS RENNES

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un,  
Le 1<sup>er</sup> avril,  
A 12 heures,

Les associés de la société BATI ARMOR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 75 rue de l'Alma 35000 RENNES, d'un commun accord.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe DESFOSSES, en sa qualité de Président de la société GROUPE BÂTISSEURS D'AVENIR, Présidente de la Société.

Monsieur Damien SAVEY est désigné comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société est absente et excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission de Monsieur Damien SAVEY, directeur général
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

N  
S

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Damien SAVEY de ses fonctions de directeur général et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RÉSOLUTION**

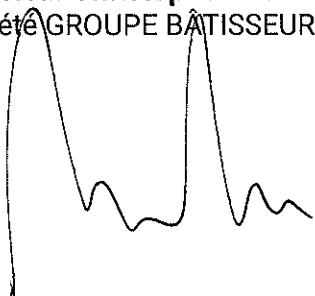
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le secrétaire.

Le Président  
**Monsieur Christophe DESFOSSES**  
Société GROUPE BÂTISSEURS D'AVENIR



Le secrétaire  
**Monsieur Damien SAVEY**

